

Audio du 13/01/2022

Direction Territoriale 06

Ghislaine ELLENA – Hélène BLANC

RP 06 Dany KOSKAS – Roselyne PERROT

*Nomination :

Du nouveau Directeur Territorial Délégué M. Stéphane LE NALLIO en remplacement de Mme Christel DIEBOLD à partir de lundi 17/01/22. Il aura en charge le pilotage et l'appui au réseau.

*Nice Est :

Fabien PARAVISINI est en mission sur les activités de Directeur d'agence jusqu'au 30/06/2022

*Nice Nord :

La DT a fait le choix, en accord avec la DG, d'engager une rénovation importante car pas de perspective de solution de relogement ni à court ni à moyen terme. Plusieurs paliers de travaux vont être effectués, en commençant par l'optimisation de la place avec la création de nouveaux bureaux.

La DT n'a pas eu de remontées d'informations concernant les nuisances occasionnées par les travaux pendant les heures de travail.

*Cagnes sur mer :

Compte tenu des éléments préjudiciables à Pôle emploi (nuisances, voisinage...) la DT a effectué des démarches auprès de la DR.

L'approche a été entendue et la DT avec la DAPE ont rencontré le maire afin de l'alerter et l'informer que Pôle emploi cherche à quitter le site actuel et n'exclut pas de changer de commune si aucune solution n'était trouvée.

*Nice Pontremoli :

Le bail s'arrête au 31/12/22. Que vont devenir les collègues travaillant sur ce site ?

La DT n'a pas d'information à communiquer car plusieurs solutions sont à l'étude, aucune n'est finalisée.

*Menton :

Les travaux ont commencé et suivent leur cours. Livraison prévue début 2023

*Campus :

La porte de l'ascenseur du 1^{er} étage est condamnée depuis plus de 6 mois. Les PMR ne peuvent donc pas accéder aux salles de formation à cet étage, le photocopieur des formateurs ne peut être remonté... La DT se renseigne

*Fiches de signalement / Sécurité:

✓ La DT insiste sur le fait de FAIRE une fiche de signalement quels que soient la nature de l'incivilité et le canal (physique, téléphone, mail, y compris en télétravail)

Il est demandé à la DT de communiquer sur les actions effectuées suite à ces signalements.

✓ Une nouvelle rubrique est disponible dans les fiches de signalement : EDIS : expression d'intention suicidaire ou tentative de suicide.

✓ Après la mise en place du vigile la première semaine d'actualisation depuis septembre, un bilan a été fait avec les directeurs d'agence. Ce dispositif a été prorogé jusqu'au 31/03/22 pour l'ensemble des sites de NICE (Nice Centre site sensible, à part) y compris La Trinité.

✓ La DT devait d'ailleurs rencontrer les agents de LaTrinité pour un échange mais cette rencontre a été reportée compte tenu du peu d'agents présents sur site ce jour-là.

*Télétravail :

Des agents à 80% n'arrivent pas à avoir les 2 jours prévus de l'accord

DT : « La demande de télétravail a dû être faite et la réponse est en fonction des nécessités de services et du principe d'équité. Le nombre de jours indiqué est un maximum, pas une obligation. Les agents concernés doivent se rapprocher de leur DAPE pour en connaître les raisons. »

Concernant les personnes vulnérables, est appliquée la note de la DG V18.1 dans laquelle est rappelé le décret 2021 1162 du 08/09/2021 fixant les critères des personnes vulnérables ou sévèrement immunodéprimées.
La règle ne peut être changée.

***Suppression navettes internes**

Projet ZERO papier et en parallèle le marché des navettes se terminait au 31-12-21.

Dans l'attente, un circuit a été mis en place au niveau des agences. Relève de courrier qui se fait, centralisée par la Poste.

Pour les dossiers IPT, solution transitoire : ramassage assuré par l'interne pour que les dossiers soient arrivés à temps à Nice Centre.

Quid des chèques de remboursement indus
Une note va venir clarifier

***Sanctions D.E :**

Pas d'objectif par agence.

Ce qui est mis en exergue quant aux contrôles de recherches d'emploi, ce sont les secteurs en tension.

Ne pas confondre avec une sanction suite à non présentation à convocation sans justificatif valable.

***Lettres de missions en cours :**

RM & REA : 8 sont en cours

La lettre de mission permet de pallier à une absence longue durée ou vacance de poste ET de conforter le projet de l'agent tout en ayant un parcours apprenant. La mission s'achève lorsque la personne a été validée et que le poste doit être pourvu.

***CDIsation sur place :**

Principe : pas de CDIsation sur place, sauf exceptions car la DT apporte de la souplesse sur ce principe.

Mais il faut « jouer » équitablement en donnant la priorité d'un rapprochement à ceux qui l'attendent depuis longtemps.

Priorisation de la CDIsation du CDD RFI

Prochaine réunion DT / RP 06 le 12/04/2022.

En attendant, si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, merci de contacter vos DEUX représentantes de proximité 06

Dany KOSKAS

Roselyne PERROT